

Via Trajectoire Personnes Handicapées

Foire aux questions



V2 – Juillet 26

Table des matières

1	Contexte et objectifs du document	3
1.1	Rappel du contexte.....	3
1.2	Objectif du document.....	3
1.3	Cible du document.....	3
1.4	Périmètre du document	3
2	Listes des questions réponses à intégrer dans la FAQ.....	4
2.1	Documentation et ressources.....	4
2.2	Contexte et objectifs	5
2.3	ESMS partenaire et certification	5
2.4	Etapes pour développer l'interface avec ViaTrajectoire.....	6
2.5	Utilisation du jeu de données	6
2.6	Codes et nomenclatures.....	9
2.7	Flux entre le SI ESMS (DUI) et ViaTrajectoire.....	11
2.8	Ergonomie du DUI.....	13
2.9	Support et informations	14
2.10	Modalités de référencement	15
2.11	Déploiement	17

1 Contexte et objectifs du document

1.1 Rappel du contexte

ViaTrajectoire est le service national d'orientation des personnes dans les champs sanitaire et médico-social.

L'objectif de ViaTrajectoire est de faciliter et fluidifier l'orientation des personnes au fil de leur parcours de prise en charge dans les champs sanitaire et médico-social, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. ViaTrajectoire permet d'orienter les patients/usagers vers les établissements et services possédant les compétences humaines ou techniques requises.

ViaTrajectoire est composé de plusieurs volets d'orientation :

- L'orientation sanitaire : MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) vers SSR/SMR (soins de suite et de réadaptation/soins médicaux et de réadaptation), HAD (hospitalisation à domicile), retour à domicile (via le dispositif PRADO) ;
- L'orientation des personnes âgées ;
- L'orientation des personnes en situation de handicap ;
- L'orientation vers les plateformes de coordination et d'orientation, pour la prise en charge des troubles du neurodéveloppement (PCO TND).

Dans le cadre du passage de ViaTrajectoire en service national, l'interopérabilité entre le service et les outils métiers des professionnels a été identifié comme levier majeur du développement des usages. Le premier volet identifié est l'orientation des personnes en situation de handicap.

Ainsi, le déploiement de l'interopérabilité entre ViaTrajectoire d'une part, et les Dossier Usager Informatisé (DUI) des ESMS et MDPH d'autre part, doit permettre une meilleure qualité des données relatives à la gestion des parcours des personnes en situation de handicap, une plus grande fluidité dans la gestion de leur orientation, une meilleure synchronisation entre les différents acteurs impliqués, et une meilleure traçabilité des informations.

1.2 Objectif du document

Ce document a pour objectif de lister l'ensemble des questions et réponses à ajouter dans la FAQ du Portail de la e-santé pour les Entreprises du Numérique en Santé.

1.3 Cible du document

La présente FAQ s'adresse aux éditeurs proposant une solution logicielle (DUI) à destination des ESMS du champ PH et soumis à notification CDAPH de la MDPH.

1.4 Périmètre du document

Le présent document s'attache à lister les questions fréquentes des éditeurs qui développent et mettent en œuvre l'interopérabilité entre ViaTrajectoire et leur solution à destination des ESMS PH.

2 Listes des questions réponses à intégrer dans la FAQ

2.1 Documentation et ressources

Question 1 : Où trouver la dernière version de la documentation technique pour l'interopérabilité ViaTrajectoire ?

Les spécifications fonctionnelles et techniques des échanges se trouvent ici <https://esante.gouv.fr/volet-si-esms-viatrajectoire-module-ph>.

En complément, vous pouvez trouver le guide d'implémentation fonctionnelle à l'adresse https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Guide-implementation.pdf et la spécification d'authentification via ce lien https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/SPF_SI-SDO_ViaTrajectoire_Authentification_v1.2.pdf.

Vous pouvez également consulter la page dédiée sur le Portail de la e-santé pour les Entreprises du Numérique en Santé <https://esante.gouv.fr/ens/offre/interoperabilite-viatrajectoire-module-handicap>.

Question 2 : Comment accéder à l'environnement de test (Bac à sable) de ViaTrajectoire ?

L'accès au bac à sable se fait via une demande auprès du GCS Sara, qui édite et opère le service ViaTrajectoire.

Cette demande doit être effectuée en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivante : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Segur_Demander-Acces-aux-Environnements-VT.docx, puis en le transmettant au GCS Sara via le formulaire de contact disponible depuis votre Espace Authentifié du Portail de la e-santé pour les Entreprises du Numérique en Santé (<https://esante.gouv.fr/ens> | <https://isconnect.esante.gouv.fr/authorize/>).

Les modalités d'accès à l'environnement de test et les URL sont communiquées en réponse à cette demande.

Question 3 : Quels sont les prérequis nécessaires pour accéder à l'environnement de test (Bac à sable) de ViaTrajectoire ?

Il est nécessaire de disposer d'un certificat IGC Santé valide, de mettre en place les ressources CDA utilisées (Flux 1 et 3), de développer les échanges FHIR (Flux 1 à 5) et de vérifier les développements avec les validateurs Gazelle sur la plateforme EVSClient.

Question 4 : A quoi correspondent les différents statuts de traitement d'une demande dans ViaTrajectoire ?

Les statuts sont utilisés pour suivre le traitement de la demande d'un usager dans ViaTrajectoire. Ils sont listés dans le paragraphe « 6.2 Filtrage des décisions d'orientation à afficher » du Manuel Utilisateur MDPH :

<https://trajectest.sante-ra.fr/trajectoire/docs/AccesRestreint/ManuelUtilisateurMDPH.pdf>.

Question 5 : Quelles sont les différentes habilitations des comptes ViaTrajectoire et où est-ce que les utilisateurs en ESMS peuvent consulter les habilitations attribuées à leur compte ?

Les habilitations sont détaillées dans le paragraphe « 2.3 Habilitations » du Manuel Utilisateur ESMS <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/docs/AccesRestreint/ManuelUtilisateurESMS.pdf>.

2.2 Contexte et objectifs

Question 6 : Quels sont les objectifs de l'interopérabilité du module PH de ViaTrajectoire avec les SI ESMS (DUI) ?

L'objectif principal est d'améliorer la qualité des données et la fluidité des échanges entre les SI MDPH (Dossier Usager Informatisé, DUI) et ViaTrajectoire, avec un impact attendu sur la réduction des erreurs et une meilleure traçabilité.

Question 7 : Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs impliqués par un projet de développement de l'interopérabilité du Module Handicap ViaTrajectoire avec les SI ESMS (DUI) ?

Les principaux acteurs sont :

- L'ANS (Agence du Numérique en Santé) : pilote le projet, définit les exigences techniques et fonctionnelles, et accompagne les acteurs dans la mise en œuvre du projet.
- Le GCS Sara : édite et opère le service ViaTrajectoire, et gère les environnements de test et de production.
- Les éditeurs de logiciels : développent les interfaces d'interopérabilité, réalisent les tests et assurent la conformité de ces interfaces aux spécifications.
- Les établissements partenaires : participent à la validation des processus, fournissent les certificats nécessaires et contribuent à l'amélioration continue des solutions.

2.3 ESMS partenaire et certification

Question 8 : Pourquoi est-il nécessaire, en tant qu'éditeur, d'associer un ESMS partenaire dans le projet de mise en œuvre de l'interopérabilité avec ViaTrajectoire ?

L'ESMS partenaire est indispensable au processus de test, développement et validation de l'interopérabilité avec ViaTrajectoire. L'ESMS partenaire confie en premier lieu son certificat IGC-Santé pour le raccordement aux environnements de tests (Bac à sable). Il permet aussi d'éprouver l'ensemble des scénarios métier, d'identifier d'éventuels points de blocage et d'ajuster les solutions avant un déploiement à plus grande échelle. Il contribue enfin à la remontée de retours d'expérience concrets, essentiels pour fiabiliser et améliorer le dispositif.

Pour plus d'information, consulter le guide dédié :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Segur_Devenir-Partenaire-ViaTrajectoire.pdf.

Question 9 : Quel est le niveau de certificat IGC Santé requis pour accéder à ViaTrajectoire ?

Pour accéder aux environnements de test et de production de ViaTrajectoire, il est nécessaire de disposer d'un certificat IGC Santé de niveau juridique (ORG AUTH_CLI). Ce certificat doit être valide et permettre d'authentifier l'entité juridique ainsi que ses établissements géographiques associés. Les certificats utilisés pour les tests doivent être des certificats de production, capables d'authentifier l'ensemble des entités concernées.

Question 10 : Comment un ESMS doit faire pour obtenir ou renouveler le certificat IGC Santé pour accéder à ViaTrajectoire ?

La procédure pour obtenir ou renouveler le certificat est détaillée dans la diapositive « Le rôle de la structure partenaire pour le référencement » du document « Recruter un partenaire pour le référencement » disponible via l'adresse :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Segur_Devenir-Partenaire-ViaTrajectoire.pdf.

2.4 Etapes pour développer l'interface avec ViaTrajectoire

Question 11 : Quelle est la première étape à suivre pour développer l'interface avec ViaTrajectoire ?

La première étape consiste à recruter une structure partenaire afin d'utiliser son certificat IGC Santé pour accéder à l'environnement de test (Bac à sable) de ViaTrajectoire et réaliser les tests en s'authentifiant avec le finess EG de la structure (et non le finess EJ).

Question 12 : Quels scénarios fonctionnels doivent être couverts lors des tests sur le Bac à sable ViaTrajectoire et quels jeux de données utiliser ?

Les scénarios de test sont ceux décrits dans le référentiel d'exigences minimal disponible via l'adresse <https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/REM-MS-DUI-Va2.xlsx>.

L'ensemble des étapes à suivre pour réaliser les tests d'interopérabilité avec ViaTrajectoire sur le Bac à sable ViaTrajectoire sont détaillées dans le mode opératoire disponible ici

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Segur_Utiliser-BAS.pdf.

Le jeu de données à utiliser est fourni par mail en réponse au formulaire de raccordement à l'environnement de test ViaTrajectoire.

Question 13 : Comment valide-t-on les prérequis d'interopérabilité (conformité des ressources) pour la demande d'accès au Bac à sable de ViaTrajectoire ?

Le mode opératoire disponible ci-après détaille l'ensemble des étapes à suivre pour réaliser les tests d'interopérabilité sur la plateforme EVSClient :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Segur_Valider-ses-ressources.pdf.

2.5 Utilisation du jeu de données

Question 14 : Quelles sont les erreurs à éviter lors de la modification du jeu de données dans le cadre des développements sur l'environnement de test (Bac à sable) de ViaTrajectoire ?

Il est important de ne pas modifier la structure du fichier et la MDPH renseignée (numéro INSEE département), et de respecter le format initial des données. Toute modification non conforme peut entraîner des dysfonctionnements lors de l'import du fichier.

Pour tester les renouvellements, il est important d'indiquer le numéro de la décision initiale dans la ligne d'import de la décision qui la renouvelle.

Question 15 : Comment modifier le jeu de données de tests et le fichier CSV associé pour explorer davantage de cas métiers ?

Les spécifications de l'import CSV sont communiquées en réponse à la demande d'accès au bac à sable. Ce document précise pour chaque colonne du fichier, la donnée importée et le format attendu.

Ce mécanisme d'import est celui actuellement utilisé par les MDPH, il ne respecte pas toutes les exigences et nomenclatures de l'interopérabilité. En particulier, il n'est pas possible d'utiliser l'import CSV pour :

- Charger dans ViaTrajectoire les données suivantes :
 - INS
 - dateDemenagement
 - statutDeces
 - motifFinPAG
 - precisionReponseRevisionTiers
- Récupérer dans les fichiers CDA Décision d'Orientation / Evaluation les données suivantes :
 - modePriseCharge (colonnes 77, 79, 81 du CSV)
 - quantification (colonnes 76, 78, 80 du CSV)
 - motivation (colonne 64 du CSV)

Pour le mode de prise en charge, la nomenclature d'import se base sur 4 codes tandis que les spécifications d'interopérabilité qui anticipent une interopérabilité MDPH-CNSA-ViaTrajectoire se basent sur une nomenclature d'exposition issue des NOS (JDV_J264_ModeEtCentreDePriseEnCharge_MDPH).

Pour les données de quantification, l'import se fait à l'aide d'un champ texte non structuré tandis que les spécifications d'interopérabilité anticipent une interopérabilité MDPH-CNSA-ViaTrajectoire et décrivent une donnée structurée en trois éléments (nombre, unité et périodicité).

Pour les motivations, la colonne 64 permet d'alimenter le champ « motivationLocale » du CDA qui est une donnée textuelle. Si le champ « motivationLocale » du CSV est rempli, alors ViaTrajectoire renvoie « 9999 – Autre » dans le champ « motivation » du CDA. Cela correspond, à ce jour, à la seule manière de remplir ce champ CDA.

Question 16 : Quelle est la différence entre les identifiants idDecision, idMDPHDecision, idNat_Decision, idIndividu ?

La spécification fonctionnelle décrit plusieurs identifiants :

- idDecision : identifiant de la décision d'orientation attribué par la MDPH qui en est à l'origine
- idMDPHDecision : identifiant de la MDPH (OID de la MDPH) à l'origine de la décision
- idNat_Decision : identifiant de la décision d'orientation attribué par ViaTrajectoire
- idIndividu : identifiant de l'individu attribué par la MDPH qui est à l'origine de la décision.

Les données idIndividu et idDecision ont une portée locale. Le couple idDecision idMDPHDecision forme un identifiant de décision à portée nationale sur le plan métier tandis que la donnée idNat_Decision a une portée nationale et doit être utilisé comme identifiant technique de référence d'une décision.

Dans le CDA d'une décision :

- l'idNat_Decision est présent dans l'entête, au sein de la balise setId
- le couple idDecision idMDPHDecision est présent dans le corps, au sein de la balise identifiantDecision via les attributs extension et root
- le couple idIndividu idMDPHDecision est présent dans l'entête du CDA, dans la section recordTarget, dans la balise id via les attributs extension et root

Dans l'import CSV pour charger les données dans ViaTrajectoire :

- idDecision est présent à la colonne 62 du CSV
- idMDPHDecision n'est pas présent, c'est l'identifiant de la MDPH avec laquelle l'import est réalisé, la donnée est donc déduite du contexte d'import
- idNat_Decision n'est pas présent, c'est l'identifiant de la décision d'orientation attribué par ViaTrajectoire lors de l'import
- idIndividu est présent en colonne 2 du CSV

Question 17 : Comment effectuer une mise à jour, révision, clôture, ou renouvellement d'une décision d'orientation ?

Afin de réaliser une mise à jour, révision, clôture ou renouvellement, il est nécessaire de procéder en deux temps :

1. Import d'un premier jeu de décisions initiales,
2. Import d'un second jeu de décisions venant mettre à jour, réviser, clôturer ou renouveler les décisions précédemment importées.

Dans le fichier CSV, une décision d'orientation est identifiée par le triplet de données suivant :

- idMDPH colonne 1
- idIndividu colonne 2
- idDecision colonne 62.

Si le second import utilise le même triplet, toutes les autres données de la décision d'orientation sont remplacées par les nouvelles données importées.

Si le second import utilise le même couple idMDPH, idIndividu avec un idDecision différent, une nouvelle décision est créée. Si l'on souhaite indiquer qu'il s'agit d'une révision, clôture ou renouvellement il faut utiliser des colonnes complémentaires :

- colonne 62 : mettre un nouvel identifiant local
- colonne 72 : mettre l'identifiant local de la décision révisée, renouvelée ou clôturée
- pour une clôture :
 - colonne 106 : mettre le code 5 (clôture)
- pour un renouvellement :
 - colonne 71 : mettre le code 2 (renouvellement)
 - colonne 106 : mettre le code 1 (attribution)
- pour une révision :
 - colonne 71 : mettre le code 3 (révision)
 - colonne 106 : mettre le code 1 (attribution)

Pour plus de détail se référer aux spécifications de l'import CSV qui sont communiquées en réponse à la demande d'accès au bac à sable.

Les mise à jour / révisions / renouvellements / clôtures sont par ailleurs des événements fréquents en ESMS. Il est particulièrement important d'éprouver ces fonctionnalités en phase de tests sur le bac à sable.

2.6 Codes et nomenclatures

Question 18 : A quoi servent les unités ROR dans le cadre de l'interopérabilité avec ViaTrajectoire ?

Les unités ROR sont un prérequis à l'interopérabilité. Elles permettent d'associer une proposition d'admission (en réponse à une décision d'orientation) à une unité de prise en charge renseignée dans le ROR.

Il est nécessaire que les ESMS puissent paramétrer les unités ROR qui décrivent leur offre de prise en charge au sein du SI ESMS (DUI), en miroir de ce qui est paramétré dans ViaTrajectoire.

En effet, pour mettre à jour les statuts des notifications via le flux 4, il est nécessaire que le SI ESMS (DUI) indique, à partir de la mise en liste d'attente, l'unité ROR au sein de laquelle la prise en charge est à l'étude (cf. paragraphe « 2.6 Gestion des statuts » du guide d'implémentation fonctionnelle https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Guide-implementation.pdf).

Question 19 : La gestion des unités ROR dans le DUI implique-t-elle de réviser les unités organisationnelles de prise en charge dans les DUI ?

Il n'est pas nécessaire de revoir le paramétrage des unités organisationnelles du DUI. Cependant, il est attendu que chaque unité décrite dans le DUI soit rattachée à au moins une unité ROR et que cette unité (ROR) soit cohérente avec l'unité DUI en question (ex. mode de prise en charge, professionnels mobilisés...).

Plusieurs unités organisationnelles décrites dans le DUI peuvent être rattachées à une seule et même unité ROR. Et inversement, une unité DUI peut être rattachée à plusieurs unités ROR. Autrement dit, les ESMS n'ont pas besoin de changer leur organisation interne

À titre d'illustration, si un ESMS a 8 unités dans son DUI qui correspondent à 4 unités ROR, l'ESMS n'a pas besoin de modifier ses unités DUI. Il suffit que l'ESMS raccroche les 8 unités DUI à une ou plusieurs des 4 unités ROR.

Dans le cas où les unités organisationnelles DUI sont rattachées à plusieurs unités ROR, il sera nécessaire que les agents en ESMS, lors du traitement des notifications ViaTrajectoire, indiquent l'unité ROR de prise en charge retenue. Cette unité ROR servira à la mise à jour des statuts de traitement dans ViaTrajectoire.

Question 20 : Comment la donnée « idUnité » du ROR est-elle structurée ?

L'idUnité est invariante dans le temps, elle est structurée comme suit : « code INSEE régional / code interne ROR » avec code INSEE régional qui respecte la nomenclature TRE_R30_ReionOM https://mos.esante.gouv.fr/NOS/TRE_R30-RegionOM/FHIR/TRE-R30-RegionOM (par exemple, « 84/123abc »).

Le code INSEE régional est un code numérique (allant de 2 à 5 caractères).

Le code interne ROR peut être quant à lui alphanumérique de longueur variable et non définie.

Question 21 : Lors de la mise à jour des statuts en unité, quels sont les jeux de valeurs à utiliser pour les différentes données ?

Lors de la mise à jour des statuts en unité, il est nécessaire de partager à ViaTrajectoire, en plus de l'identifiant unité ROR, les statuts et motifs, les données suivantes : (i) nom de l'unité, (ii) catégorie organisation, (iii) temporalité d'accueil, (iv) accueil séquentiel, (v) le mode de prise en charge. Ces données doivent être renseignées selon les jeux de valeurs suivant :

- Catégorie d'organisation : JDV_J34_CategorieOrganisation-ROR / TRE_R244-CategorieOrganisation
- Temporalité d'accueil : JDV_J30_TemporaliteAccueil_ROR (à transmettre dans les cas précisés par la spécification fonctionnelle des échanges)
- Accueil séquentiel : booléen (true/false)
- Mode prise en charge : JDV_J264_ModeEtCentreDePriseEnCharge-MDPH

Le caractère obligatoire de ces éléments est décrit dans les spécifications des échanges.

À noter, depuis mai 2026, le JDV_J264_ModeEtCentreDePriseEnCharge-MDPH a été mis à jour. Le code 49, « Sur les lieux de vie », est désormais disponible pour décrire les modes de prise en charge. Il s'ajoute aux codes déjà existants : 46 « Hébergement (accueil jour et nuit) », 47 « Accueil de jour » et 48 « Accueil de nuit ». Ce nouveau code est notamment utile pour les ESMS de type SAMSAH.

Question 22 : Quel est l'ensemble des types de décision d'orientation mis en jeu par l'interopérabilité ?

Les types de décision sont « Attribution » ; « Rejet », « Sursis », « Non attribution supplémentaire » et « Clôture de droit ».

Les décisions « Rejet », « Sursis » et « Non attribution supplémentaire » associés aux codes 2, 3, 4 ne relèvent pas du périmètre du SI SDO. Seules les codes 1 et 5, associés respectivement aux décisions « Attribution » et « Clôture de droit », doivent être utilisées par les SI ESMS (DUI).

Question 23 : A quoi correspondent les nomenclatures préfixées NO_* présentes dans la documentation des spécifications techniques ?

Les nomenclatures préfixées NO_* sont des nomenclatures CNSA. Le fichier Excel les détaillant est téléchargeable depuis la page https://interop.esante.gouv.fr/ig/fhir/sdo/annexes_Nomenclature.html, en cliquant sur le lien [Nomenclature CNSA](#). Afin de pouvoir naviguer à l'intérieur du fichier, il est nécessaire de le télécharger et d'activer les macros.

2.7 Flux entre le SI ESMS (DUI) et ViaTrajectoire

Question 24 : A quoi correspond chacun des flux ?

Les flux 1 à 3 permettent de véhiculer les informations relatives aux notifications et de tracer le consentement de l'utilisateur à l'évaluation de la décision :

- Le flux 1 permet de récupérer les décisions d'orientation émises par ViaTrajectoire dans le SI ESMS (DUI),
- Le flux 2 permet de récupérer les informations relatives à la décision d'acceptation du dossier par le SI ESMS (DUI) dans ViaTrajectoire,
- Le flux 3 permet de récupérer les informations relatives à l'évaluation du dossier par ViaTrajectoire dans le SI ESMS (DUI).

Les flux 4 et 5 assurent la communication des changements de statuts opérés sur les notifications en cours de traitement :

- Le flux 4 permet de transmettre les informations de suivi du parcours des personnes orientées au sein de l'ESMS dans ViaTrajectoire,
- Le flux 5 permet de transmettre les informations relatives aux statuts des usagers de ViaTrajectoire dans le SI ESMS (DUI).

Question 25 : Comment gérer l'INS avec la mise en œuvre de l'interopérabilité avec ViaTrajectoire PH ?

L'INS n'est pas une donnée transmise dans les flux. Elle ne peut pas être importée via le fichier d'import CSV. Seul le NIR peut être véhiculé par cette méthode. Cette donnée alimente d'ailleurs les documents CDA des flux 1 et 3.

La gestion de l'INS doit être réalisée lors de l'admission selon les règles du RNIV et du référentiel INS. Aucun comportement spécifique pour la qualification des INS n'est attendu dans le cadre d'une admission après orientation MDPH. Il est nécessaire de revenir au comportement nominal attendu dans le cadre d'une prise en charge en ESMS (qualification de l'INS lors de l'admission).

Question 26 : Pourquoi l'INS n'est pas transmise dans les flux 1 et 3 ?

L'INS est une donnée spécifiée dans les flux 1 et 3, mais elle n'est pas transmise pour le moment. En effet, sa qualification est requise préalablement à toute transmission et, à date, les MDPH sont dans l'impossibilité de qualifier les INS de la plupart des demandeurs, ces derniers effectuant leurs démarches sans se déplacer en MDPH.

À défaut, la MDPH transmet le NIR et les cinq traits d'identité de l'INS (nom de naissance, prénom(s) de naissance, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Sur cette base, le DUI doit proposer des mécanismes de rapprochement des dossiers (cf. exigence MS.CDM/VT.08).

Les ESMS peuvent toutefois traiter les décisions d'orientation sans l'INS, celle-ci étant récupérée et qualifiée par l'établissement lors de l'admission de l'utilisateur, conformément aux pratiques existantes. L'interopérabilité avec ViaTrajectoire PH n'a donc pas d'impact sur le processus de qualification de l'INS.

Question 27 : Quelles données sont spécifiées mais non transmises dans les flux 1 et 3 ?

ViaTrajectoire se positionne à l'interface entre le SI des MDPH et les SI des ESMS (DUI). D'un côté, les MDPH alimentent la plateforme en données de décisions d'orientation et d'évaluation via des fichiers CSV ; de l'autre, les DUI y accèdent via les API FHIR/CDA exposées par ViaTrajectoire.

Les écarts entre le format historique CSV et le format standardisé FHIR/CDA expliquent que certaines données, bien que spécifiées, ne soient pas transmises dans les flux :

- Soit en raison de l'absence de champ dans le CSV ;
- Soit en raison d'un écart de format, de structure ou de terminologie.

La liste des données spécifiées mais non transmises à ce jour est présentée ci-dessous. Pour plus de détails, se référer à la spécification technique des données d'orientation et d'évaluation : https://interop.esante.gouv.fr/ig/fhir/sdo/contenu_dossier.html.

Ces données, bien que non transmises à ce jour, ne sont pas strictement nécessaires aux usages métiers des ESMS ; lorsqu'elles sont concernées par des écarts de format, elles restent consultables directement dans ViaTrajectoire.

Classe du document CDA	Donnée
Decision	Motivation
	precisionReponseRevisionTiers
DroitPrestation	motifFinPAG
Identité (PersonnePhysique)	dateDemenagement
	statutDeces
DetailPrestation	categorieEtablissement
	categorieOrganisation
Quantification	quantificationNombre, quantificationUnite, quantificationPeriodicite
PriseCharge	modePriseCharge

Question 28 : Existe-t-il des documents CDA exemple pour les décisions d'orientation (flux 1) ou les évaluations (flux 3) ?

Deux exemples de fichiers CDA sont disponibles dans le guide d'implémentation technique :

- https://interop.esante.gouv.fr/ig/fhir/sdo/CDA_SI-ESMS_Decision.xml,
- https://interop.esante.gouv.fr/ig/fhir/sdo/CDA_SI-ESMS_Evaluation.xml

Le bac à sable permet par ailleurs de conduire des tests complémentaires et de générer des fichiers de test à la volée permettant d'éprouver les différents cas métier (ex. révision, renouvellement, clôture, mise à jour...).

Question 29 : Quels sont les statuts attendus par ViaTrajectoire dans le flux 4 ?

Les statuts attendus par ViaTrajectoire dans le flux 4 sont ceux détaillés dans le paragraphe « 2.6 Gestion des statuts » du guide d'implémentation disponible à cette adresse https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Guide-implementation.pdf. Un seul statut suffit à la mise à jour de ViaTrajectoire ; il suffit de préciser soit le statut ESMS soit le statut Unité.

Question 30 : Quelles sont les règles qui régissent la récupération périodique des données (mise en place de CRON) ?

Deux règles concernent la récupération périodique de données :

- Règle 1 : « Le système DOIT permettre aux utilisateurs de lancer une requête à ViaTrajectoire pour récupérer les nouvelles notifications d'orientation le concernant ainsi que les mises à jour de notifications existantes (flux 1). Le système DOIT aussi proposer de paramétrer la fréquence d'exécution des requêtes automatiques selon les pratiques des professionnels. ».
Cette interrogation doit s'effectuer via une requête automatique dont la fréquence doit être adaptée aux pratiques des professionnels.
- Règle 32 : « Le système DOIT permettre aux utilisateurs de lancer une requête à ViaTrajectoire pour récupérer le statut « Usager entré » des notifications des autres structures ayant un dossier en cours d'instruction ainsi que les autres mises à jour de statuts (flux 5). Le système DOIT aussi proposer de paramétrer la fréquence d'exécution des requêtes automatiques selon les pratiques des professionnels. »

Question 31 : Quelle est la durée d'enchaînement entre les flux 2 ou 3 ?

L'appel au flux 3 peut être déclenché directement après le flux 2 sous réserve de respecter les 2 conditions précisées dans la règle 13 détaillée dans le paragraphe 2.5 « Récupération de l'évaluation et création du dossier » du guide d'implémentation https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media/document/VTPH_Guide-implementation.pdf.

Entre les flux 2 et 3, ViaTrajectoire enregistre l'accord de la personne orientée. Le message d'acquiescement (réponse de ViaTrajectoire dans le flux 2) indique la prise en compte de cet enregistrement.

2.8 Ergonomie du DUI

Question 32 : Quelles sont les données qui doivent être utilisées pour rechercher, trier ou filtrer les décisions d'orientation ?

La règle 5 du guide d'implémentation fonctionnelle reprise dans l'exigence MS.CDM/VT.04 du Référentiel d'Exigences Minimales du Référencement Ségur vague 2 liste plusieurs critères de recherche au sein de la liste de travail DUI. Le tableau ci-dessous explicite la correspondance avec chacune des données véhiculées dans les flux.

Critère de filtre	Donnée de la décision d'orientation
Catégorie d'ESMS	DetailPrestation.categorieEtablissement
ESMS concerné	N/A – FINESS EG / Raison sociale de l'ESMS qui traite la DO (pour visualiser les orientations vers plusieurs EG d'un même OG)
Qualification de l'orientation (cible ou alternative)	DroitPrestation.qualification
Temporalité d'accueil (temporaire ou permanent)	DetailPrestation.temporaliteAccueil
Accueil séquentiel (séquentiel ou non)	DetailPrestation.élément accueilSequentiel
Validité (en cours de validité et expirée)	DroitPrestation.dateEcheance
Statut de la notification (filtre sur les statuts de la nomenclature)	N/A – Statut de traitement de la DO
Nature de droits (nouveau droit, renouvellement, révision)	DroitPrestation.natureDroit
Mode de prise en charge	PriseCharge.modePriseCharge (*)
Unité ESMS	N/A – Unité(s) ROR de prise en charge selon le traitement de la DO
MDPH référente du dossier	Individu.idMDPHResponsable
N° de dossier MDPH	Decision.idDecision
Nom de naissance	Identite.nomNaissance
Premier prénom de naissance	Identite.prénom
Sexe	Identite.sexe
Date de naissance	Identite.dateNaissance
Lieu de naissance	Identite.localiteNaissance

(*) À noter : en lien avec la gestion du jeu de donnée, il n'est pas possible actuellement de renseigner dans le CDA Décision d'Orientation le mode de prise en charge selon la nomenclature NOS.

Question 33 : Quel lien utiliser afin de permettre aux utilisateurs en ESMS d'accéder facilement au portail ViaTrajectoire ?

Afin de permettre aux ESMS de consulter leur tableau de bord ou pour leur permettre de rattacher des notifications à leur établissement, il est possible d'intégrer, dans le DUI un lien d'accès rapide à la plateforme ViaTrajectoire (règle 6 du guide d'implémentation fonctionnelle). Pour ce faire, l'URL à utiliser est la suivante :

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/Pages/AccesRestreint/Handicap/Demandes.aspx>.

Question 34 : Quelles règles appliquer pour masquer les notifications de la liste de travail ?

Des règles de masquage des notifications ont été spécifiées dans le guide d'implémentation fonctionnelles. Elles figurent au chapitre 2.9 Masquage des notifications. Sans indiquer de recommandation sur la méthode d'implémentation, ces règles suggèrent de calculer un méta-statut pour que les notifications soient masquées ou démasquées selon :

- Le statut de la notification
- La date d'échéance ou de clôture
- L'existence éventuelle d'une révision de la décision d'orientation (DO remplacée par une DO de type « révision »).

Ces règles visent à ne garder en liste de travail que les notifications dont le traitement est en cours ou dont le statut est « usager entré » dans l'ESMS.

Question 35 : Quel comportement mettre en place pour clôturer un dossier au sens des règles 28 et 29 du guide d'implémentation fonctionnelle ?

Il y a deux « volets » derrière la clôture du dossier :

- D'une part la notification passe à « admission impossible entérinée » / « notification annulée » et donc la notification doit être masquée (à réception du flux 5 et en informant les agents en ESMS)
- D'autre part, l'éventuel dossier usager dans le DUI associé peut être archivé (cad considéré inactif car l'usager est sorti).

Question 36 : Les mouvements générés par un renouvellement de décision d'orientation impactent-ils les indicateurs du tableau de bord de la performance (ANAP) ?

Certaines modalités de calcul des indicateurs du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social prennent en compte le nombre de sorties et d'entrées dans un ESMS :

Indicateur	Nom de l'indicateur	Données source impactés
1Pr3.2	Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement sur l'année par motif ou destination	• Nombre total de sorties définitives dans l'année (hors hébergement temporaire ou accueil de jour)
1Pr5.2.1	Taux de rotation des personnes accompagnées	• Nombre d'admissions dans l'année (hors hébergement temporaire et accueil de jour) • Nombre de sorties dans l'année (hors hébergement temporaire et accueil de jour)
1Pr5.2.2	Taux de rotation des personnes accompagnées en accueil de jour	• Nombre d'entrées dans l'année (accueil de jour) • Nombre de sorties dans l'année (accueil de jour)
1Pr5.2.3	Taux de rotation des personnes accompagnées en accueil/hébergement temporaire	• Nombre d'entrées dans l'année en accueil/hébergement temporaire • Nombre de sorties dans l'année en accueil/hébergement temporaire
2Pr6.4	Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année	• Nombre de sorties définitives dans l'année hors personnes en hébergement temporaire et accueil de jour

Seules les sorties définitives, associées à un arrêt réel de la prise en charge, doivent être prises en compte dans leur calcul.

Par conséquent, les entrées/sorties liées à des renouvellements, qui ne correspondent pas à un arrêt réel de prise en charge, ne doivent pas être prises en compte dans le calcul de ces indicateurs.

2.9 Support et informations

Question 37 : Qui contacter en cas de problème technique ou fonctionnel dans le cadre du développement de l'interopérabilité entre le SI ESMS (DUI) et ViaTrajectoire ?

Un formulaire de contact est disponible sur le Portail de la e-santé pour les Entreprises du Numérique en Santé via le lien <https://esante.gouv.fr/ens/contactez-nous/formulaire> afin que votre demande soit transmise à l'équipe dédiée.

Question 38 : Comment suivre les mises à jour et évolutions documentaires ?

L'ensemble des informations relatives à l'interopérabilité entre le module Handicap de ViaTrajectoire et les SI ESMS (DUI) est mise à jour fréquemment et disponible sur une page dédiée du Portail de la e-santé pour les Entreprises du Numérique en Santé : <https://esante.gouv.fr/ens/offre/interopabilite-viatrajectoire-module-handicap>.

Question 39 : Où se trouve la documentation pour se former à l'utilisation de ViaTrajectoire ?

Un ensemble d'éléments ont été réalisés afin de présenter Via Trajectoire :

- Une page dédiée sur le Portail de la e-santé pour les Entreprises du Numérique en Santé <https://esante.gouv.fr/actualites/toutes-les-actualites/tout-savoir-sur-viatrajectoire>,
- Une page dédiée sur le site esante <https://esante.gouv.fr/ViaTrajectoire>,
- Le replay d'un webinaire organisé en 2022, <https://esante.gouv.fr/actualites/toutes-les-actualites/viatrajectoire-doctrine-du-numerique-en-sante-v2022>,
- La documentation disponible sur le site du GCS Sara <https://www.sante-ara.fr/services/viatrajectoire/>,
- Le manuel Utilisateur ESMS <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/docs/AccesRestreint/ManuelUtilisateurESMS.pdf>,
- Le manuel Utilisateur MDPH <https://www.esante-paysdelaloire.fr/media-files/3743/manuel-utilisateur-vthandicap-mdph.pdf>.

2.10 Modalités de référencement

Question 40 : Quelles sont les informations requises dans les traces fonctionnelles qui sont demandées pour le référencement Ségur ?

Dans le cadre du référencement Ségur pour le chapitre ViaTrajectoire, certaines preuves attendues par l'ANS correspondent à des traces fonctionnelles des appels aux API ViaTrajectoire PH. L'objectif est de vérifier la cohérence des appels réalisés avec les scénarios de conformité exécutés.

À ce titre, les traces doivent obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Date et heure de l'appel ;
- Nature de l'action (GET / POST) ;
- Flux concerné (1.1, 1.3, 2.1, etc.) ;
- Paramètres d'appel métiers, spécifiques à chaque flux et à son contexte.

Des informations complémentaires peuvent être ajoutées à des fins de diagnostic, telles que :

- L'utilisateur à l'origine de l'appel ;
- L'utilisateur concerné.

Les paramètres métiers attendus varient selon les flux :

Flux	Paramètres d'appel métier
Flux 1.1	Date dernière mise à jour
Flux 1.3	ID décision créée par la MDPH
Flux 2.1	ID ESMS, Date de recueil de l'accord, ID décision
Flux 3.1	ID décision
Flux 4.1	ID décision, ID ESMS, Statut de l'utilisateur Et selon le scénario, se référer à la spécification. SFE - v2.9 - pages 47 à 51 : Motif associé au statut, ID unité ROR, Date de prise de contact Date de mise en liste d'attente, Date de retrait de la liste d'attente, Date d'entrée prévisionnelle, Date d'entrée réelle, Date de sortie réelle, Date de demande de réorientation, etc.
Flux 5.1	Date dernière mise à jour

Il n'y a aucune exigence posée quant à la forme des traces. Celles restituées pour preuves doivent être cohérentes avec les scénarios de conformité associés.

Question 41 : Quels sont les environnements utiles au parcours de référencement ?

Dans le cadre du référencement ViaTrajectoire PH, quatre environnements sont mis à disposition des éditeurs par l'ANS et le GCS Sara. Chacun intervient à une étape spécifique du parcours, depuis la validation technique jusqu'à la production des preuves de conformité.

1/ Bac à sable Gazelle - Validation des ressources EVSClient

Cet environnement permet de vérifier la conformité des ressources FHIR (ESMSConsent, ESMSTask) aux spécifications d'interopérabilité. Utilisé en phase de développement, il conditionne l'accès aux environnements de test ViaTrajectoire.

Guide : [Valider ses ressources FHIR](#)

URL : <https://interop.esante.gouv.fr/evs/home.seam>

2/ Bac à sable ViaTrajectoire

Accessible après validation des ressources, cet environnement permet de :

- tester le mécanisme d'authentification ;
- valider en autonomie les fonctionnalités développées.

Guide : [Utiliser le bac à sable ViaTrajectoire](#)

URL : *Communiquée en réponse à la demande d'accès*

3/ Gazelle référencement

Cet environnement est dédié aux tests d'interopérabilité. Il permet de jouer des tests spécifiques d'interopérabilité, de générer les rapports associés et d'obtenir les liens permanents à déposer sur la plateforme Convergence.

URL : <https://interop.referencement.esante.gouv.fr/>

4/ Environnement de référencement ViaTrajectoire

Cet environnement permet de jouer les scénarios de conformité pour l'authentification ainsi que les scénarios de conformité fonctionnels, à partir des jeux de données fournis. Il est utilisé pour produire les preuves attendues (captures d'écran, vidéos, traces, requête d'authentification) dans le cadre du Ségur Vague 2.

Les preuves sont également à déposer sur la plateforme Convergence.

URL: <https://secur-viatrajectoire.sante-ra.fr>

2.11 Déploiement

Question 42 : Quels sont les prérequis pour déployer l'interopérabilité entre le DUI et ViaTrajectoire ?

Il y a plusieurs prérequis pour déploiement de l'interopérabilité entre le DUI d'un ESMS et ViaTrajectoire :

- Sur le plan organisationnel : il est nécessaire que le ou les référents ESMS ViaTrajectoire soient identifiés. Il peut s'agir d'un agent de l'administration, un agent des services informatiques, ou un membre de la direction. Le ou les référents ont des droits d'administration sur ViaTrajectoire.
- Sur le plan métier : il est nécessaire que l'offre des ESMS déployés soit correctement décrite dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR). Le GRADeS de chaque région peut être sollicité afin de vérifier les informations qui y sont renseignées. En particulier, pour le déploiement de l'interopérabilité DUI/ViaTrajectoire, il est nécessaire de vérifier que les unités de prise en charge soient correctement décrites.
- Sur le plan technique : il est nécessaire que l'Entité Juridique soit dotée d'un certificat IGC Santé permettant de l'identifier et de l'authentifier (certificat ORG AUTH CLI). Pour confier la gestion des certificats à l'éditeur, celui-ci peut être désigné administrateur technique.

Question 43 : Comment se déroule le raccordement entre le DUI et ViaTrajectoire pour une entité géographique en ESMS ?

Lors de l'activation de l'interopérabilité pour un ESMS, il est nécessaire que les agents en ESMS mènent plusieurs actions :

- Nettoyer le tableau de bord ViaTrajectoire afin d'avoir en liste de travail uniquement les notifications d'orientation en cours d'instruction ;
- Reporter dans le DUI la liste des unités ROR de prise en charge utilisées par ViaTrajectoire ;
- **Demander à leur éditeur de solliciter le GCS Sara pour activer** l'interopérabilité pour l'Entité Juridique (si cela n'a pas déjà été fait) ;
- Activer, sur ViaTrajectoire, le mode initialisation de l'interopérabilité au niveau des entités géographiques raccordées afin de lancer les opérations de synchronisation des données entre DUI et ViaTrajectoire.

Une fois la reprise des notifications en cours d'instruction terminée, l'ESMS peut passer en mode routine pour l'interopérabilité. Cela a pour effet de désactiver la gestion des notifications sur la plateforme ViaTrajectoire.